



ERAMET

Paris, le 12 Mai 2010

Communiqué de presse

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2010

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société ERAMET sont invités à participer à l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 20 mai 2010 à 10 H 30 à la Maison de l'Amérique Latine – 217 boulevard Saint Germain 75007 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 9 avril 2010, et l'avis de convocation a été publié au BALO du 3 Mai 2010.

Les documents prévus par l'article R 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à recevoir ces documents en adressant une demande écrite dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur :
 - o à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – GCT Service Assemblées- Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex,
 - o ou au siège de la société ERAMET, Service Communication Financière, Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75755 PARIS Cedex 15. Téléphone : 01.45.38.42.02.
- Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédent la date de l'Assemblée.